



Tout ce qu'il faut savoir sur les BIODÉCHETS

Le SMIRTOM a choisi **LE COMPOSTAGE PARTAGÉ** comme l'un des dispositifs mis en place sur le territoire pour le tri à la source des biodéchets



Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de points d'apport volontaire où trois bacs en bois sont installés dans lequel vous pouvez déposer vos biodéchets.

À quoi ça sert ?

Cela permet de réduire la quantité des déchets jetés dans le bac Ordures Ménagères, et de créer un engrais naturel utilisable par les habitants et les services techniques de la commune dans laquelle ces dispositifs sont installés.



FABRIQUÉ LOCALEMENT
Par l'ESAT
les Râteliers
d'Amilly
Adepei 45

Réalisé par le service communication au SMIRTOM de la région de Montargis

Un bio-seau et de la documentation seront distribués afin que les habitants puissent déposer leurs déchets petit à petit dans le bac d'apport.



✓ Déchets acceptés



Coquilles d'oeufs broyés, sachets de thé, marcs de café, restes de viande et poisson, pain dur, épluchures, fruits et légumes abîmés, serviettes en papier, os

✗ Déchets refusés



Coquillages, mégots de cigarettes, emballages, sacs biodégradables, litières animales, viande crue, poussières et cendres, textiles, contenants (verre, métal) avec restes alimentaires

Aucun plastique n'est autorisé

SMIRTOM de la région de Montargis - 20 route de Chaumont 45120 Corquilleroy
02 38 87 37 38 info-tri@smirtom.fr www.smirtom.fr

